
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 13 NOVEMBRE 2017 à 19 heures

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière, tenue par le conseil municipal de Westbury, au bureau municipal, 168 route 112, le lundi 13 novembre à 19 h et présidée par le maire Gray Forster.

Présences: Siège no 1: Marcel Gendron
 Siège no 2: Réjean Vachon
 Siège no 3: Doris Martineau
 Siège no 4: Jean Martel
 Siège no 5: Vacant
 Siège no 6: Pierre Reid

Madame Adèle Madore, secrétaire-trésorière et directrice générale.

ORDRE DU JOUR

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 13 NOVEMBRE 2017 à 19 heures

Pensée : Les plus grandes choses n'ont besoin que d'être dites simplement

ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Assemblée ordinaire du 2 octobre 2017

4.00 CORRESPONDANCE ©

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période d'octobre, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées sur la liste.

5.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

6.01

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

7.01

8.00 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER ©

8.1 **salaires** du 1^{er} octobre au 31 octobre 2017

| | | |
|-------------------|-------------|--------------|
| Employés | 8 635.56 \$ | dépôt direct |
| Employés élection | 5 397.75 \$ | |

achats listes ©
2017-11A 55 512.58 \$

Certificats disponibilité de crédits

dépôt rapports sec.-trés. et certificats faisant état des dépenses autorisées pendant la période d'octobre 2017 en vertu du règlement de délégation, art.96l CMQ.

9.00 AVIS DE MOTION

10.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

10.01

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Voirie, sécurité civile et salle communautaire
Conseiller #2 Réjean Vachon : Voirie, incendie
Conseillère #3 Doris Martineau : loisirs et sécurité civile
Conseillère #4 Jean Martel
Conseiller #5 VACANT
Conseiller #6 Pierre Reid

Maire : pas encore eu de rencontre

M. le maire demande si M. Gendron désire assister à la rencontre de la Régie des Hameaux.

b) Rapports – chef d'équipe en voirie

Rapports des travaux faits et à faire

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

M. Deslongchamps a présenté son rapport de permis et certificats.

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire trésorière

Formation les 24 et 25 janvier à Sherbrooke pour le projet de loi 122

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

- 13.01 Dépôt des intérêts pécuniaires des élus municipaux
- 13.02 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018
- 13.03 Rencontres de préparation du budget 2018
- 13.04 Location du marché pour les fêtes
- 13.05 Paiement de la retenue de 5% pour les travaux d'asphaltage Dearden, Landreville et Godbout 3 609.50\$ en plus des taxes
- 13.06 Paiement final des travaux chemin du Bassin Nord 5% – Excavation Gagnon 6 121.95 \$ en plus des taxes
- 13.07 Adoption du budget des incendies 2018
- 13.08 Remboursement pour les mesures incitatives construction commerciale 2016 5 693.10\$
- 13.09 Faire l'entretien complet du marché public pour le 25 novembre 2017
- 13.10 Demande d'enfouir 910 mètres de câbles sur le chemin Townline
- 13.11 Adhésion FQM-2018
- 13.12 Demande d'installer une lumière de rue à l'intersection ch. Godbout et rte 253
- 13.13 Adoption d'un croque-livres (voir contrat)

15.00 VARIA

- 15.01 Rencontre avec les élus / les employés pour les Fêtes
- 15.02 Rencontre pour les marchés publics pour le bilan 2017, le 20 novembre 2017

15.03 Porte ouverte le 16 janvier 2018 pour rencontrer le personnel MRC et CLD

| |
|-----------------------------------|
| 16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS |
|-----------------------------------|

| |
|------------------------|
| 17.00 FERMETURE |
|------------------------|

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2017-220

résolution no 2017-220

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

A D O P T É E

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-221

résolution no 2017-221

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté en laissant le point « Varia » ouvert.

A D O P T É E

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

2017-222

résolution no 2017-222

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale, Mme Adèle Madore.

A D O P T É E

4.0 CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

2017-223

résolution no 2017-223

QUE la correspondance reçue durant le mois d'octobre 2017 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désiraient en avoir copie et/ou communication.

A D O P T É E

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens sont présents et veulent féliciter les membres du conseil pour leur élection. M. Jacques Brazeau demande pourquoi si le chemin Ruël est un chemin privé la municipalité a émis des permis de construction.

M. le maire mentionne que 10% de la taxe foncière reçue sur la valeur des immeubles est investi dans les chemins privés, le chemin Ruël est entretenu en hiver par la municipalité de Cookshire-Eaton.

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

Aucune

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

7.01 Aucun

8.0 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois d'octobre 2017, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ

2017-224

résolution no 2017-224

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'APPROUVER les salaires du mois d'octobre 2017 pour un montant de 8 635.56\$, et des employés pour l'élection 5 397.75 \$ selon un rapport déposé par la secrétaire-trésorière;

D'APPROUVER les listes des comptes à payer totalisant :

| | |
|---------------|--------------|
| achats | listes © |
| 2017-11A | 55 512.58 \$ |

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

A D O P T É E

9.0 AVIS DE MOTION

Aucun

10.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucun

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, sécurité civile et voirie

Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies

Conseillère #3 Doris Martineau : famille et loisirs
Réunion sport loisirs en janvier.

Conseillère #4 : Jean Martel
Conseiller #5 Vacant
Conseiller #6 : Pierre Reid
Maire : MRC

b) Rapports – préposé en voirie

Rapports des travaux faits et à faire

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

M. Deslongchamps a présenté son rapport de permis et certificats, liste des permis de construction neuve.

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire trésorière

FORMATION SUR LE PROJET DE LOI 122

2017-225

résolution no 2017-225

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser la directrice générale Adèle Madore à participer à la formation sur le projet de loi 122 qui se tiendra les 24 et 25 janvier 2018 à Sherbrooke.

QUE l'inscription et les frais de déplacement soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

A D O P T É E

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

13.01 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Les membres du conseil ont l'obligation de déposer à une séance du conseil une déclaration des intérêts pécuniaires 60 jours après la proclamation de leur élection;

Les membres du conseil ont déposé leur déclaration, sauf au siège # 5.

13.02 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

2017-226

résolution no 2017-226

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui se tiendront le lundi ou mardi et qui débiteront à 19 h :

| | |
|--------------|-------------------------|
| 8 janvier | 5 février |
| 5 mars | 3 avril * |
| 7 mai | 4 juin |
| 2 juillet | 6 août |
| 4 septembre* | 1 ^{er} octobre |
| 5 novembre | 3 décembre |

*cette date est un mardi

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

13.03 RENCONTRES DE PRÉPARATION DU BUDGET 2018

Des rencontres sont prévues.

13.04 LOCATION DU MARCHÉ POUR LES FÊTES

Si des demandes pour louer le marché sont faites, le coût de la location est le même que la location de la salle communautaire.

13.05 PAIEMENT DE LA RETENUE DE 5% POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DEARDEN, LANDREVILLE ET GODBOUT

ATTENDU que l'inspection des travaux a été faite le 27 septembre 2017 sur le chemin Dearden, Landreville et Godbout ;

ATTENDU que des correctifs ont été demandés à l'entrepreneur, Pavage Estrie Beauce, dans une lettre datée du 27 septembre 2017 ;

ATTENDU que les correctifs devront être faits avant de libérer la retenue de 5% ;

2017-227

résolution no 2017-227

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la directrice générale procède au paiement pour les travaux effectués sur le chemin Dearden excluant le 10% de retenu selon le rapport déposé par l'ingénieur, M. Lauréat Thériault.

QUE le montant de 3 609.50\$ en plus des taxes applicables soit effectué à la compagnie Pavage Estrie Beauce pour les travaux du chemin Dearden, Landreville et Godbout.

QUE la dernière retenue de 5% sera libérée après le délai de garantie de un (1) an.

ADOPTÉE

13.06 PAIEMENT FINAL DES TRAVAUX CHEMIN DU BASSIN NORD 5% – EXCAVATION GAGNON

ATTENDU que l'inspection des travaux a été faite le 13 novembre 2017 sur le chemin Bassin Nord ;

ATTENDU que les correctifs ont été faits et inspectés avant de libérer la retenue de 5% ;

2017-228

résolution no 2017-228

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la directrice générale procède au paiement pour les travaux effectués sur le chemin Bassin Nord de la retenue selon le rapport déposé par l'ingénieur, M. Lauréat Thériault.

QUE le montant de 6 121.95 \$ en plus des taxes applicables soit effectué à la compagnie Excavation Gagnon et Frères Inc. pour les travaux du chemin Bassin Nord.

A D O P T É E

13.07 ADOPTION DU BUDGET DES INCENDIES 2018

2017-229

résolution no 2017-229

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE les membres du conseil municipal du canton de Westbury adoptent les prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale des incendies de la région de East Angus qui représente un budget global de 647 649\$ dont la quote-part de Westbury indique un déboursé prévu de 78 141.49\$.

A D O P T É E

13.08 REMBOURSEMENT POUR LES MESURES INCITATIVES CONSTRUCTION COMMERCIALE 2016

ATTENDU que la municipalité a adopté la résolution no. 2016-212 concernant des mesures incitatives pour la construction commerciale et industrielle ;

ATTENDU que la municipalité accorde au propriétaire de l'immeuble portant le matricule 1237 63 4681 une aide financière ;

2017-230

résolution no 2017-230

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le montant de 5 693.10 \$ soit versé au commerce du 320 Angus sud pour l'année 2016, suite aux modalités prévues dans la résolution.

A D O P T É E

13.09 FAIRE L'ENTRETIEN COMPLET DU MARCHE PUBLIC POUR LE 25 NOVEMBRE 2017

2017-231

résolution no 2017-231

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil autorise l'entretien du marché public avant le 25 novembre date du marché de Noël par David Lepitre au coût de 160\$.

QUE les murs, plafond et fenêtres soient nettoyés ainsi que les planchers et la salle de bain.

A D O P T É E

13.10 DEMANDE D'ENFOUR 910 MÈTRES DE CÂBLES SUR LE CHEMIN TOWNLINE

ATTENDU QUE la compagnie Transvision Cookshire demande d'enfour des fils sur le chemin Townline ;

2017-232

résolution no 2017-232

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury informe la compagnie Transvision Cookshire qu'elle ne désire pas que les fils soient enfouis et demande que les fils soient aériens.

A D O P T É E

13.11 ADHÉSION FQM-2018

2017-233

résolution no 2017-233

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury devienne membre de la Fédération Québécoise des Municipalités pour 2018.

QUE le montant de 1 091.80 \$ en plus des taxes applicables soit autorisé et que la directrice générale procède au paiement en 2018.

A D O P T É E

13.12 DEMANDE D'INSTALLER UNE LUMIÈRE DE RUE A L'INTERSECTION CH. GODBOUT ET RTE 253

La demande sera étudiée.

13.13 ADOPTION D'UN CROQUE-LIVRES (VOIR CONTRAT)

Le lancement se fera après les fêtes.

14.00 INVITATIONS

aucune

15.00 VARIA

15.01 RENCONTRE AVEC LES ÉLUS/ LES EMPLOYÉS POUR LES FÊTES

Une date pourrait être déterminée en janvier 2018.

15.02 RENCONTRE POUR LES MARCHES PUBLICS LE 20 NOVEMBRE

Une rencontre des marchés du HSF se tiendra le 20 novembre à la salle communautaire de Westbury.

15.03 PORTE OUVERTE LE 16 JANVIER 2018 /MRC ET CLD

Une invitation de visiter la MRC et les employés.

15.04 AFFICHAGE DE L'OFFRE D'EMPLOI INSPECTEUR EN BATIMENT

2017-234

résolution no 2017-234

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la directrice-générale fasse l'affichage du poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement sur les différents sites d'emploi, dans le journal Le Haut St-François et dans un prochain bulletin municipal.

A D O P T É E

15.05 FERMETURE DU PONT TASCHEREAU – ACCÈS RUE ANGUS NORD

ATTENDU que le Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification a procédé à la suite d'une inspection du pont Taschereau, situé sur la route 214 (rue Angus Nord) au-dessus de la rivière Saint-François à East Angus, après l'analyse des données recueillies, se voit dans l'obligation d'imposer une restriction quant à la limite de charge permise sur cette structure;

ATTENDU que tous les types de véhicules lourds dont la charge excède 12 tonnes ont l'interdiction d'emprunter cette structure dès maintenant et pour 2 à 3 mois selon la directive du MTQ;

ATTENDU que la municipalité doit évaluer les conséquences possibles sur les activités économiques des entreprises touchées par la fermeture du pont Taschereau;

ATTENDU que la municipalité doit s'assurer qu'un chemin public permet aux camions et aux véhicules-outils d'accéder à son territoire municipal. À cette fin, les municipalités doivent se concerter lorsqu'il est question de traverser des territoires municipaux;

ATTENDU que dans l'intérêt de la municipalité de Westbury et de la Ville de East Angus il est important qu'une entente soit faite afin d'autoriser la circulation sur des chemins de non accès pour les camions qui excèdent 12 tonnes;

ATTENDU que la municipalité de Westbury autorise les industries et commerces locaux suivants : Enerkem, Tred'si, Menuiserie East Angus, A&M International et Graphic Packaging à passer par la rue St-François (route 214) et la rue Angus Nord;

ATTENDU que la municipalité de Westbury demande en échange de la permission de circuler sur la rue Angus Nord l'autorisation pour les camions de la municipalité de circuler sur la rue Saint-Jean Ouest pour se rendre dans le secteur sud;

2017-235

résolution no 2017-235

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury accepte que les camions circulent sur la rue Angus Nord sur son territoire et demande aux entreprises concernées de ne pas en faire la promotion et d'utiliser cette voie de service seulement pour leur propre besoin.

QUE la municipalité de Westbury demande que les transporteurs autorisés fassent preuve de respect envers les citoyens de la rue Angus Nord en utilisant de façon restreinte les freins moteurs et de réduire la vitesse ;

QUE la municipalité de Westbury se réserve le droit advenant le non-respect du code de la sécurité routière de revenir sur sa décision d'empêcher les camions lourds de circuler et d'autoriser le transport local seulement;

QUE la municipalité de Westbury informe le Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification que l'autorisation de circuler sur Angus Nord sera pour une période de 3 mois maximum à partir de l'adoption de cette résolution.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée aux entreprises et commerces autorisés de la municipalité de Westbury.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Adèle Madore, fasse parvenir une copie de la résolution à la Ville de East Angus, au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification afin que ce dernier avise le contrôle routier de cette décision.

A D O P T É E

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

17.00 FERMETURE

ATTENDU QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2017-236

résolution no 2017-236

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit fermée;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'assemblée est levée à 20:00 heures.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Adèle Madore

Gray Forster
Maire

Adèle Madore
Directrice générale/secrétaire-trésorière